



Provence-Alpes-Côte d'Azur

Organiser l'intermodalité TER-Vélo

Cette action vise à favoriser les pratiques conduisant les usagers des transports en commun à utiliser plusieurs modes de transports successifs pour se déplacer, dont le vélo.

1 - Nature de l'aide

L'objectif de cette action est d'équiper les gares, pôles d'échanges et équipements publics de stationnement vélos afin d'en faciliter l'usage.

L'aide de la Région est à hauteur de 75 % du coût des installations pour un équipement sécurisé (de type consigne) ou pour un équipement ouvert (de type arceau ou abri) au droit des gares et pôles d'échanges.

2 - Bénéficiaires

Les collectivités territoriales et gestionnaires des pôles d'échanges.

Contact

*Sébastien Babolet
Hôtel de Région, 27, place Jules Guesde
13481 Marseille Cedex 20
Tél : 04 88 73 69 11
sbabolet@regionpaca.fr*

3 - Modalités

Les demandes de financement devront parvenir à la Région préalablement à tout début d'exécution des opérations et 2 mois au moins avant leur examen par la commission permanente. Cette dernière pourra se prononcer sur les projets successivement aux mois de mars, juin et septembre de l'année au cours de laquelle la réalisation des aménagements sera envisagée.

Les dossiers de demande de subvention comporteront les pièces suivantes :

- Une lettre de demande de subvention signée par la personne habilitée à engager l'organisme, laquelle synthétise le projet et indique le montant sollicité ;
- La délibération de la collectivité décidant de la réalisation de l'opération, prévoyant son financement et sollicitant l'aide régionale ;
- Le RIB du porteur de projet ;
- Le plan de financement de l'opération établi en dépenses (HT et TTC) et en recettes ;
- Les devis/dossier de consultation des entreprises/estimations du maître d'ouvrage ;
- La description détaillée du projet : nature et fonctionnalité des équipements à installer, modalités et planning de réalisation ;
- Une note précisant la situation juridique des terrains ou immeubles ;
- Un plan de situation.